

Association des Centres locaux de développement
du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Mémoire présenté à

**LA COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA MAXIMISATION DES RETOMBÉES
ÉCONOMIQUES DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES
NATURELLES DANS LES RÉGIONS RESSOURCES**

10 février 2003

Messieurs les coprésidents,
Mesdames et messieurs les commissaires,

Membres de la commission, il nous est agréable de vous soumettre la réflexion commune de l'Association des Centres locaux de développement du Saguenay—Lac-Saint-Jean portant sur l'importante question de la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources. Notre association regroupe le CLD du Fjord, le CLD de Saguenay, le CLD Lac-Saint-Jean Est, le CLD Domaine-du-Roy et le CLD Maria-Chapdelaine. Les CLD ont pour mission de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux dans une démarche tournée vers l'action en vue de favoriser le développement de l'économie et la création d'emploi dans nos milieux dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement du Québec et les communautés locales.

EN GUISE D'INTRODUCTION : UNE RÉFLEXION QUI PROGRESSE

D'entrée de jeu, nous aimerions souligner que l'Association des Centres locaux de développement du Saguenay—Lac-Saint-Jean salue l'initiative du gouvernement d'avoir mis sur pied la présente commission. Nous sommes heureux de constater que le gouvernement du Québec a décidé d'apporter sa contribution à une réflexion qui tient la route chez nous depuis une bonne dizaine d'années.

Cette réflexion est à ce point avancée que le Saguenay—Lac-Saint-Jean affirme depuis des années qu'il ne reçoit pas sa juste part de l'exploitation de ses ressources naturelles. Déjà en 1995, lors des États généraux sur l'avenir de la région et un an plus tard dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique du Saguenay—Lac-Saint-Jean, les intervenants politiques et socio-économiques s'entendaient pour réclamer du gouvernement du Québec un plus grand retour des sommes perçues en redevances pour l'exploitation de nos ressources naturelles.

À Québec, à l'époque, on doutait de l'existence d'un tel déficit pour le Saguenay—Lac-Saint-Jean. Dix ans plus tard, le gouvernement du Québec lui-même évalue aujourd'hui à 53,4 millions\$ par année ce manque à gagner pour le Saguenay—Lac-Saint-Jean. Nous ne pouvons nous empêcher de penser que cet écart, répété au fil des ans, a été lourd de conséquences pour la région.

En fait, il suffit d'étaler sur les dix dernières années ce montant de 53,4 millions\$ pour réaliser que c'est plus d'un demi-milliard de dollars qui a échappé à l'économie du Saguenay—Lac-Saint-Jean. C'est l'équivalent total d'un montant que la région tente de réunir pour créer son fonds régional autonome et privé, spécialisé dans le démarrage et la croissance d'entreprises structurantes.

UN SYSTÈME À REVOIR

UN DÉVELOPPEMENT HYPOTHÉQUÉ

À l'image des six autres régions ressources du Québec, le Saguenay—Lac-Saint-Jean est confronté à de nombreux problèmes qui, à défaut d'être solutionnés, hypothèquent sérieusement son développement futur. Ces difficultés sont d'ailleurs le lot des régions ressources qui ont le malheur d'avoir une économie reposant principalement sur l'exploitation des ressources naturelles et la transformation première.

Depuis quelques décennies, plus précisément depuis la fin des années 1960, les régions ressources affichent des écarts de développement économique inquiétants par rapport à la moyenne québécoise. Elles ont à la fois le taux de chômage le plus élevé et le taux d'emploi le plus bas au Québec, des indicateurs démontrant bien les difficultés qu'elles ont à générer des emplois pour leur population en âge de travailler.

Après avoir connu un développement remarquable et soutenu au cours de la première moitié du vingtième siècle jusqu'au début des années 1970, les régions ressources vivent des problèmes évidents depuis une trentaine d'années et sont nettement en perte de vitesse comparativement aux autres régions du Québec. Nous avons l'impression que le système actuel ne répond plus aux besoins des régions ressources et qu'il doit être revu si l'on veut que ces régions retrouvent la voie du développement et de la vraie croissance.

UNE RÉGION QUI A LAISSÉ ALLER SA DOT

Car après tout, le Saguenay—Lac-Saint-Jean demeure parmi les régions du Québec les plus riches en ressources naturelles. Comment une région aussi riche peut-elle connaître de semblables problèmes économiques ? Comment peut-elle avoir autant de difficulté à attirer des investisseurs et à créer des emplois pour assurer le bien-être économique de sa population ?

Pour notre association, une grande partie de la réponse se lit comme suit : Le Saguenay—Lac-Saint-Jean a perdu l'avantage comparatif en terme de ressources naturelles qu'elle détenait sur d'autres régions, dont les grands centres. Notre région n'a plus sa spécificité économique, devenant par le fait même, moins intéressante à "marier", passez-nous l'expression, pour les entreprises ayant besoin d'unir leur destin à une épouse, offrant une dot riche en ressources naturelles.

Il faut se rappeler que les grandes compagnies, dont les usines ont largement contribué à l'essor du Saguenay—Lac-Saint-Jean, ont uni leur destin à celui de notre région, au début du siècle dernier, non par philanthropie mais pour l'abondance des ressources naturelles (rivières et forêts) compensant largement pour des désavantages, comme l'éloignement des marchés et les coûts de transport des produits transformés.

Des usines de production primaire ont vu le jour au Saguenay—Lac-Saint-Jean grâce à l'avantage procuré par ses ressources naturelles. En ce début du XXI^e siècle, notre région dispose encore de ressources naturelles, mais elle a perdu l'avantage qu'elles procuraient pour assurer le développement de son territoire. La région doit absolument se réapproprier cet avantage si elle veut réussir à faire entrer son économie dans une nouvelle ère de croissance, c'est-à-dire celle de la deuxième et de la troisième transformation.

Pourquoi une entreprise ayant besoin d'énergie viendrait-elle s'établir au Saguenay—Lac-Saint-Jean, près des barrages, quand elle peut obtenir l'électricité au même tarif, sinon à des tarifs préférentiels, en choisissant de s'établir loin des sources de production et plus près des marchés ? Le système actuel permet aux entreprises de bénéficier de l'avantage des ressources naturelles, sans l'obligation de s'établir dans les régions ressources, tout en s'épargnant le désavantage de l'éloignement des marchés. C'est inacceptable.

Le même phénomène se produit dans le secteur de l'exploitation forestière. Des droits de coupe dans nos forêts ont été consentis aux entreprises forestières sans trop d'exigence en matière de transformation. Mieux encore, certaines entreprises reçoivent des compensations pour des frais de transport encourus pour acheminer le bois hors de la région et l'acheminer vers des usines de transformation situées plus près des marchés. Que dire du respect que certaines entreprises forestières font de l'engagement qu'elles ont pris de maintenir un certain nombre d'emplois par mètre cube de bois obtenu ? Qui veille à leur rappeler leur engagement ?

Il devient nécessaire de questionner le système quand une région comme le Saguenay—Lac-Saint-Jean ne fournit plus que la moitié des plants (20 millions de plants sur un total de 40 millions) nécessaires pour assurer le reboisement annuel de la forêt régionale. Lorsqu'une région ressources en est rendue à perdre même les contrats visant le renouvellement de ses propres ressources, c'est qu'il y a un sérieux problème. Surtout que ces contrats perdus représentent environ 160 emplois dont le Saguenay—Lac-Saint-Jean n'a pas les moyens de se passer.

UNE APPROCHE ÉCONOMIQUE À PROSCRIRE

À partir du moment où l'on donne aux ressources naturelles la même valeur, peu importe où l'utilisateur se trouve sur le territoire, il est évident que les régions ressources sont alors nettement défavorisées pour attirer des entreprises de transformation. En fait, elles perdent tout argument jouant en leur faveur. **Comme conséquence, le Saguenay—Lac-Saint-Jean est devenu, sur le plan économique, un simple pourvoyeur de matières premières au profit des grands centres. Depuis des décennies, nous nous contentons d'exporter nos ressources naturelles à un état presque brut vers d'autres régions où elles sont transformées et nous sont retournées, en produits à valeur ajoutée, que nous rachetons à gros prix, sans bénéficier de compensations pour les coûts de transport.**

Pour notre association, cette forme de relations économiques entre les régions ressources et les grands centres doit cesser. Le Québec du XXI^e siècle ne doit plus entretenir cette forme de relations économiques où certaines régions servent d'immenses réservoirs de ressources naturelles au profit des régions centrales. Les statistiques d'emplois au Québec, depuis les 30 dernières années, démontrent malheureusement que le système actuel ne parvient pas à effacer les inégalités économiques entre les régions ressources et les autres régions du Québec.

L'Association des CLD du Saguenay—Lac-Saint-Jean demande donc au gouvernement du Québec de procéder à des changements majeurs dans la façon de faire les choses quant à l'exploitation des ressources naturelles et aux avantages que les régions ressources en retirent. Il faut utiliser nos ressources naturelles de façon différente, revoir et imposer de nouvelles règles du jeu encadrant leur exploitation, pour en tirer un meilleur rendement, en maximiser les retombées économiques au bénéfice des populations et du développement des régions ressources.

DES ÉTAPES À FRANCHIR

LA DEUXIÈME ET TROISIÈME TRANSFORMATION

Pour redonner aux régions ressources l'avantage économique des ressources naturelles, il importe de lier l'exploitation de celles-ci à de nouvelles obligations de transformation. Tout contrat accordant un droit d'exploitation de ressources naturelles devrait prévoir une clause type de deuxième et troisième transformation dans la région de prélèvement de la ressource.

Cette obligation devrait être suffisamment contraignante pour que l'entreprise respecte ses engagements.

Déjà, le gouvernement du Québec, sous la gouverne du premier ministre Bernard Landry, a récemment commencé à réclamer aux alumineries, désireuses d'obtenir de nouveaux blocs d'énergie, d'accompagner leur demande de projets concrets de développement dans le secteur de la transformation.

Ce fut le cas lors de la signature d'une entente prévoyant la livraison par Hydro-Québec d'un bloc de 500 mégawatts d'électricité pour permettre la réalisation de la phase II de l'aluminerie Alouette de Sept-Iles. L'entreprise et ses partenaires se sont alors engagés à créer au Québec 1 010 emplois dans la transformation de l'aluminium d'ici 10 ans, à défaut de quoi elle risque de payer une pénalité pouvant aller jusqu'à 50 millions\$.

Il s'agit là d'un pas dans la bonne direction qui démontre la volonté du gouvernement du Québec d'initier de nouveaux moyens pour assurer un meilleur développement des régions ressources. C'est aussi le cas de l'adoption, en 2001, de la stratégie dite des régions ressources prévoyant entre autres des mesures fiscales encourageant la transformation en région. Nous savons cependant qu'il faut aller encore plus loin. Récemment le président-directeur général d'Hydro-Québec, M. André Caillé, mentionnait que l'entente d'approvisionnement hydroélectrique, signée avec Alouette, prive la société d'état d'un revenu annuel récurrent de 170 millions\$. Il est donc évident que la seule menace d'une pénalité de 50 millions\$ ne suffit pas pour s'assurer de la concrétisation en région des emplois en transformation.

Nous estimons que les prochaines ententes de ce genre à être signées par le gouvernement devront non seulement avoir plus de mordant et prévoir des sanctions plus fortes mais aussi prévoir que les emplois de transformation reviendront aux régions ressources.

LE GOUVERNEMENT DUPLESSIS COMME SOURCE D'INSPIRATION

Le fait d'exiger des clauses plus rigoureuses pour renforcer le développement des régions ressources ne devrait pas surprendre plus qu'il ne le faut.

Histoire de rafraîchir notre mémoire collective, reportons nous aux années 1950 alors que le gouvernement Duplessis négociait avec la compagnie Alcan l'aménagement hydroélectrique de la rivière Péribonka. Deux clauses en particulier du contrat, appelé la Loi de 1950 sur "*La location d'une partie des forces hydrauliques de la rivière Péribonka*", devraient retenir notre attention et inspirer nos politiques aujourd'hui, car elles témoignent de la grande préoccupation accordée à l'époque au développement régional.

Une de ces clauses assurait la protection des travailleurs, tout particulièrement ceux du Saguenay—Lac-Saint-Jean :

“ The Aluminium Company of Canada, Limited devra, autant que possible, employer, pour la construction, le maintien et l'exploitation de ladite centrale électrique et tous les autres travaux s'y rapportant, des techniciens de la province de Québec et de la main-d'œuvre de la région et des régions environnantes. ”

Une autre disposition encadrait soigneusement la marge de manœuvre de l'entreprise dans l'exploitation de ses forces hydrauliques :

“ The Aluminium Company of Canada, Limited ne pourra, soit directement soit indirectement, exporter hors de la province de l'énergie provenant de l'aménagement desdites forces hydrauliques sans l'autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil, qui pourra déterminer les conditions auxquelles cette autorisation sera soumise. En outre, la compagnie ne pourra transmettre, sans l'autorisation préalable du lieutenant-gouverneur en conseil et aux conditions qu'il déterminera, aucune partie de l'énergie électrique en question hors des districts électoraux de Chicoutimi, Lac St-Jean, Roberval, Saguenay et la région minière de Chibougamau. ”

Outre la contrainte de création d'emploi, Québec s'était même permis d'imposer à The Aluminium Company of Canada, Limited **l'obligation que l'énergie produite sur le territoire du Saguenay—Lac-Saint-Jean—Chibougamau serve uniquement à cette même région**. Voilà de véritables clauses de développement régional qui fixent la barre à atteindre par le gouvernement pour déterminer les conditions d'octroi de droits d'exploitation de nos ressources naturelles.

Il faut noter que ces contraintes ont malheureusement disparu lors du renouvellement du Bail de la Péribonka en 1984, au détriment des intérêts économiques de notre population et du développement de notre région. Notre association déplore d'ailleurs que la seule contrainte imposée pour le renouvellement a été l'obligation de réaliser des investissements de trois milliards de dollars **n'importe où au Québec**, et non plus exclusivement au Saguenay—Lac-Saint-Jean. Disparue la contrainte liée à la création d'emplois en région, disparue également l'obligation d'utiliser les ressources hydrauliques produites exclusivement au profit d'usines établies au Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Notre association estime qu'il est maintenant temps que le gouvernement du Québec profite de l'opportunité de la deuxième et de la troisième transformation pour corriger la situation qui a fait perdre à la région l'avantage économique des ressources naturelles.

Dans ce dessein, le gouvernement du Québec devrait lier le droit d'exploitation des ressources naturelles à des conditions bien précises prévoyant :

- ⇒ Le maintien et la création d'emplois dans la région où sont puisées ces ressources en lien avec leur exploitation ;
- ⇒ La réalisation d'au moins un projet majeur de transformation avec création d'emplois dans la dite région ;
- ⇒ Une part des ressources naturelles accordées (hydroélectricité, CAAF et autres) obligatoirement réservée à long terme à des fins de transformation dans la région;
- ⇒ Les sommes que l'entreprise ou ses partenaires s'engagent à investir dans la région pour réaliser les engagements ;
- ⇒ Un échéancier de réalisation des engagements.

CRÉATION D'UN COMITÉ RÉGIONAL DE VIGIE

Il ne suffit pas d'imposer aux entreprises exploitant nos ressources naturelles l'obligation de réaliser des projets de transformation pour que cela se fasse automatiquement. Notre association souhaite qu'un mécanisme de vigie et de surveillance des engagements soit mis sur pied. Il serait constitué de représentants du Saguenay—Lac-Saint-Jean, redevables à la population régionale, pour veiller au respect des engagements pris par l'entreprise et le gouvernement.

Ce comité devrait obtenir une reconnaissance et une légitimité suffisamment fortes de la part de la population et avoir le pouvoir d'exiger des comptes aux entreprises exploitant nos ressources naturelles. Dans un tel contexte, l'octroi et le renouvellement de CAAF ou de blocs énergétiques seraient liés à des engagements très clairs pour la réalisation de projets de transformation et de création d'emplois, selon un échéancier prévu, il pourrait être à propos de demander aux entreprises bénéficiant de privilèges de faire un rapport, sur une base annuelle, de la réalisation de ses engagements.

Il reviendrait alors aux membres du comité régional d'étudier ces rapports afin d'évaluer si l'entreprise respecte ses engagements. À défaut de quoi, il pourrait demander au gouvernement de retirer les droits obtenus d'exploitation des ressources naturelles et de les transférer à une entreprise plus sérieuse dans sa volonté de contribuer au développement de la région.

UN ÉCART DE 53,4 MILLIONS\$ À COMBLER

Notre association croit que le gouvernement du Québec doit dès maintenant combler, au bénéfice du Saguenay—Lac-Saint-Jean, l'écart de 53,4 millions \$ entre les dépenses et les crédits du ministère des Ressources naturelles versus les redevances perçues sur notre territoire. Ce montant, et tout autre

surplus dans l'avenir, devrait servir à poser les premiers jalons d'un fonds régional, administré par la région, au service des intérêts de la collectivité, ce fonds ne devant pas être confondu avec le fonds régional autonome privé que le Saguenay—Lac-Saint-Jean a obtenu au Rendez-Vous des Régions du Québec de novembre 2002.

Un tel fonds rencontre à la fois les intérêts du gouvernement du Québec et ceux d'une région ressources comme le Saguenay—Lac-Saint-Jean. Qu'il suffise d'imaginer ce qui se passerait aujourd'hui si notre région disposait d'un fonds d'un demi-milliard de dollars, créé à même ce surplus annuel d'une cinquantaine de millions, provenant des redevances, qui aurait été accumulé sur une période de dix ans !

Lorsque la région disposera d'un tel fonds, elle sera beaucoup plus en mesure de rencontrer ses propres besoins, de fixer ses choix et priorités. Elle deviendra, par le fait même, moins dépendante du gouvernement du Québec et plus incitée à devenir responsable de son propre développement.

RÉGIONALISATION DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

Comme d'autres représentants du Saguenay—Lac-Saint-Jean, notre association s'interroge sérieusement sur la logique de maintenir à Québec les bureaux du ministère des Ressources naturelles, alors que sa mission et sa raison d'être sont étroitement liées aux régions ressources.

Notre association partage l'opinion de ceux qui réclament une forte décentralisation du ministère des Ressources naturelles au profit des régions ressources. Est-il justifiable que le Saguenay—Lac-Saint-Jean, qui est parmi les régions les plus riches en ressources naturelles, ne compte que 6,6 % (236 personnes) de l'ensemble des fonctionnaires de ce ministère, pendant que l'on dénombre à Québec, qui n'est pas une région ressources, 53,2 % (1 906 personnes) des fonctionnaires de ce ministère ?

Le soutien à la création d'emplois en régions par le gouvernement ne passe pas uniquement par l'appui financier au démarrage d'entreprises privées ou à la prospection pour attirer en régions des entreprises de transformation. Il ne faut pas oublier que l'État est lui aussi un important générateur d'activité économique. Qu'il suffise de songer au nombre important de gens à son emploi qui reçoivent un salaire et qui achètent divers biens de consommation dans leur milieu.

En décidant de centraliser dans la capitale le ministère des Ressources naturelles, le gouvernement ne prend pas qu'une simple décision administrative. Il fait aussi un choix qui a des incidences économiques sur la région choisie et sur les régions non retenues pour assurer à chacune une partie du ministère. Dans ce contexte, il nous semble que par sa vocation particulière, le ministère des Ressources naturelles devrait être régionalisé pour générer un maximum de retombées administratives dans plusieurs régions ressources. En agissant ainsi, le gouvernement démontrerait sa confiance dans les régions et confirmerait sa volonté d'établir un nouveau type de relations entre l'État et ses régions.

DÉCENTRALISATION DU POUVOIR DE DÉCISION

Notre association revendique également une décentralisation du pouvoir de décision au sein du ministère des Ressources naturelles. La région ressources du Saguenay—Lac-Saint-Jean, à l'image des autres régions ressources du Québec, est en manque de véritables pouvoirs de décision. Sans vouloir prêter de mauvaises intentions à quiconque, il apparaît inconcevable qu'on laisse des intervenants de l'extérieur de la région décider du mieux-être de la collectivité régionale, des façons d'assurer son développement, surtout à l'heure de convenir de l'exploitation des ressources naturelles.

Il y a lieu de corriger une telle situation et de faire en sorte que la région soit réellement partie prenante de la prise de décision. Le Saguenay—Lac-Saint-Jean réclame d'être assis à la Table des décideurs pour se faire entendre, pour s'associer à la démarche et assumer les responsabilités découlant de toute prise de décision significative. L'heure est au changement radical, à la responsabilisation du milieu régional dans l'exploitation des ressources naturelles.

Il n'est pas interdit de songer au transfert en région de centres décisionnels comme la Société de protection des forêts et la Société de protection des forêts contre les insectes et les maladies.

ACCENTUER LES RETOMBÉES D'HYDRO-QUÉBEC DANS LA RÉGION

Le vent de changement que notre association souhaite voir s'accroître dans les relations entre Québec et les régions ressources doit aussi atteindre la société d'État Hydro-Québec. Bien que nous soyons conscients que tout aménagement d'Hydro-Québec sur le territoire engendre des retombées non-négligeables pour le milieu, notre regroupement considère que la société d'État pourrait accentuer encore ses efforts de développement régional.

La réalisation d'un aménagement hydroélectrique sur la rivière Péribonka par la société d'état représente une belle opportunité pour la région de reprendre un certain contrôle sur l'exploitation de la ressource hydroélectrique afin d'obtenir des retombées plus permanentes que celles qui sont obtenues jusqu'à présent.

Notre association tient à souligner aux membres de la commission que la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources ne doit pas s'arrêter à la signature d'un chèque provenant des revenus de redevances. Cette maximisation des retombées doit aussi prendre la forme d'une certaine quantité des ressources naturelles mises à la disponibilité des régions pour favoriser la réalisation de projets de transformation à long terme.

APPUI AUX REVENDICATIONS DES MRC

Notre appui est également donné aux revendications des MRC du Saguenay—Lac-Saint-Jean concernant l'aménagement du territoire, l'obtention de compensations pour l'entretien des routes municipales affectées par le transport lourd de l'industrie forestière et l'appropriation des redevances liées à certaines activités de villégiature. N'est-il pas temps de compléter le transfert des baux de villégiature aux MRC ? Ne pourrait-on pas confier aux MRC la vente des permis de chasse et de pêche ainsi que la responsabilité d'autres activités connexes ?

PLACER LES RÉGIONS AU CŒUR DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE L'EAU

L'adoption d'une politique de l'eau au Québec fait présentement l'objet de différentes études. Notre association espère que la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, qui compte des lacs et rivières en grand nombre, y trouvera son compte et pourra profiter, par le moyen de cette politique, de nouvelles retombées économiques qui permettront d'accélérer son développement. Dans cette démarche déjà avancée, quand consultera-t-on les régions ressources ? S'il y a une génération de nouvelles redevances, liées à l'utilisation de l'eau, les régions ressources en auront-elles des retombées ?

DES RECHERCHES À ACCENTUER

Notre association est d'opinion que les recherches doivent être accentuées par rapport à l'exploration du potentiel minier, de l'agroalimentaire, de la forêt, le tout en étroite collaboration avec les structures déjà en place, à savoir le Fonds minier du Saguenay—Lac-Saint-Jean, le Centre de recherche et de développement en agriculture (CRDA) du Saguenay—Lac-Saint-Jean, le Consortium de recherche sur la forêt boréale et le Fonds de la recherche forestière du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

REVOIR LA GESTION FORESTIÈRE

Il est de plus en plus question de la tenue probable d'une commission parlementaire qui aura comme mandat d'étudier certaines pratiques de gestion de la forêt au Québec. Des compagnies forestières (Abitibi-Consolidated, Tembec), l'Association de déroulage et de sciage des feuillus, l'Association des ingénieurs forestiers et même le premier ministre, M. Bernard Landry, ont déjà fait connaître leur appui à cette idée.

Notre association n'hésite pas à donner son aval à une démarche semblable. Nous sommes profondément convaincus qu'en forêt comme ailleurs, il est grand temps de revoir certaines façons de faire, d'extirper la forêt de l'enclave du 2 X 4, des copeaux et du papier pour faire place à la deuxième et troisième transformation. Nous croyons que s'il y a effectivement la tenue d'une telle commission, celle-ci

devra aussi se pencher sur d'autres aspects que ceux annoncés, notamment l'utilisation de la matière première, les emplois créés et la formation de la main-d'œuvre.

EN GUISE DE CONCLUSION :

En terminant, notre association tient à souligner qu'elle reconnaît d'emblée que l'actuel gouvernement manifeste une attention particulière à l'égard des préoccupations des régions ressources, ce qui ne fut pas toujours le cas par le passé. L'adoption de la stratégie des régions ressources ainsi que la création de cette commission confirment cette volonté gouvernementale.

Les régions ressources traversent une période très difficile. Notre association croit que le temps n'est plus à chercher des coupables mais plutôt de passer à l'action en ayant le courage de remettre en question nos façons de faire et de proposer des éléments d'un plan d'action concret qui assurera la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources.

Lors de l'élaboration de ce plan d'action, sans doute sera-t-il bon de garder en mémoire cette mise en garde du grand économiste Frédéric Bastiat, surnommé le Adam Smith francophone :

“ Dans la sphère économique, un acte, une habitude, une institution, une loi n'engendrent pas seulement un effet, mais une série d'effets. De ces effets, le premier seul est immédiat; il se manifeste simultanément avec sa cause, on le voit. Les autres ne se déroulent que successivement, on ne les voit pas; heureux si on les prévoit.

Entre un mauvais et un bon économiste, voici toute la différence : l'un s'en tient à l'effet visible; L'autre tient compte et de l'effet qu'on voit et de ceux qu'il faut prévoir.

Mais cette différence est énorme, car il arrive presque toujours que, lorsque la conséquence immédiate est favorable, les conséquences ultérieures sont funestes, et vice versa. D'où il suit que le mauvais économiste poursuit un petit bien actuel qui sera suivi d'un grand mal à venir, tandis que le vrai économiste poursuit un grand bien à venir, au risque d'un petit mal actuel. ”

L'Association des CLD du Saguenay—Lac-Saint-Jean croit sincèrement que le temps est venu de remettre en question et d'oser bouleverser l'ordre administratif et économique établi pour l'exploitation des ressources naturelles afin de convenir au plus tôt de nouvelles règles de fonctionnement qui redonneront à nos régions l'élan qui leur fait cruellement défaut.